



Ingénieur E.S.A. Purpan Toulouse
Diplôme I.A.E. Lyon
Expert Foncier et Agricole
Expert Immobilier
Expert près la Cour d'Appel



**Monsieur le Président Daniel MALOSSE
CCVL
69 510 VAUGNERAY**

Le 29 décembre 2018

**Dossier E17000208/69
Extension des Ets BOIRON
Création du PAE du CHAZEAU**

Monsieur le Président

Par décision du Président du Tribunal Administratif en date du 30/08/2017, j'ai été nommé comme commissaire enquêteur pour le projet d'extension des Etablissements BOIRON et la création du PAE du CHAZEAU situés au Parc d'Activités Economiques des Lats à MESSIMY

Par arrêté préfectoral du 20 octobre 2017, le Préfet du Rhône a prescrit une enquête publique de 32 jours consécutifs sur demande de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL).

Cet arrêté du 20 octobre 2017 fixe les modalités de cette enquête publique.

Cette enquête s'est déroulée du 20/11/2017 à 8 h 30 au 21/12/2017 à 19 h sans aucun incident et tout à fait normalement.

Pour satisfaire aux obligations réglementaires, dans les 8 jours de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur doit produire à l'Autorité Organisatrice, une note de synthèse des Observations recueillies.

L'Autorité Organisatrice dispose d'un délai de 15 jours pour produire un mémoire en réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Charles CHRISTOPHE

PS : Copie à Madame le Maire de MESSIMY Marie Agnès BERGER

ENQUETE PUBLIQUE :

Extension des Ets BOIRON et Création du PAE du CHAZEAU

MESSIMY

Synthèse des Observations

J'ai reçu 2 personnes au cours des permanences à la mairie
Nous avons reçu 5 observations, courriers ou documents

I – Observations générales du Commissaires enquêteur

L'objet essentiel de cette enquête est le projet d'extension du site des Etablissements BOIRON à MESSIMY. Elle comporte également la création du Parc d'Activités Economiques du CHAZEAU à MESSIMY.

Ces zones d'aménagement sont situés en extension du PAE des Lats sur MESSIMY

Ces projets entraînent la mise en compatibilité du PLU de MESSIMY.

MESSIMY est et reste une commune agricole, mais elle est devenue aussi depuis quelques années, le siège principal de production des Etablissements BOIRON

1. Nous avons visités les zones à enjeux :

- A- Nous avons visités les lieux depuis la route RD 30^E qui a été déplacée pour créer les 2 lots :
 - o Un lot de 15 ha pour l'extension des Ets BOIRON
 - o Un lot de 3 ha pour la création du PAE du CHAZEAU
- B- Les aménagements du lot des Ets BOIRON sont largement commencés par suite des permis de construire accordés en 2015 après la révision du PLU de MESSIMY
- C- Ce PLU de MESSIMY a été annulé par décision du Tribunal Administratif en 2016 et a donc conduit à un retour au document d'urbanisme antérieur, bloquant ainsi la réalisation de ce projet.
- D- Le permis d'aménager le PAE du CHAZEAU a été accordé le 07 juin 2016. Compte tenu de l'instance en cours au TA, les travaux d'aménagement ont été suspendus

2. Entretien de fin d'enquête publique

Le 21 décembre 2017 vers 19 h, j'ai pu rencontrer Mme Marie Agnès BERGER maire de Messimy, Mme Catherine DI FOLCO sénateur, ancien maire de Messimy et Mr Romain DELAGE du Service de Développement Economique chargé d'aménagement des parcs d'activités économiques de la CCVL

Nous avons pu faire le point des observations des registres en attendant le mémoire en réponse au PV de synthèse

II - Les Observations du registre papier et dématérialisé

1 – Observation de Mr Stéphane PARRET

- Mr Stéphane PARRET secrétaire de l'APRAC souligne l'importance du patrimoine communal à préserver pour la qualité de vie des personnes vivant sur place et de celles qui passent.

2 – Observation de Mr Jean Christophe GAYMARD Directeur industriel des Laboratoires BOIRON

- Mr Jean Christophe GAYMARD souligne l'importance de ce projet pour les Ets BOIRON et espère la bonne fin de cette enquête publique.

3 – Observation de Raoul BORRIGLION de Messimy

- Mr Raoul BORRIGLION s'inquiète de l'augmentation de la circulation du fait de l'extension du projet BOIRON
- Il nous fait part de problèmes de circulation dans la rue du Pont d'Arthaud et dans la rue du Moulin Rose
- Il signale des mauvaises odeurs par la grille d'évacuation
- Il souhaite une piste cyclable sur la nouvelle voie RD 30^E

4 – Observation de Me Virginie MOREL avocat pour Mme UNGAR et Mme BROCHAY

A- Au regard de l'intérêt général

- Elles contestent l'intérêt général attaché au projet d'extension BOIRON
 - Effet sur l'emploi
 - i. Le transfert de l'activité de Sainte Foy peut ne pas apporter d'emplois nouveaux sur la zone
 - Effet sur la vie locale
 - i. L'influence sur la vie locale peut poser des problèmes : « la volonté forte de..conserver le caractère rural de la commune » risque d'être bouleversée par la pression forte de demande foncière pour l'habitat et pour les équipements publics
 - Effets sur les déplacements
 - i. La suppression de 4 transferts de camion entre Messimy et Sainte Foy est peu importante
 - ii. La circulation quotidienne des collaborateurs qui passeront de 850 à 2000 personnes risque d'être problématique surtout aux heures de pointes le matin et le soir
 - Conclusion : l'intérêt général ne peut être reconnu que pour les 3 ha du PAE du CHAZEAU

- L'intérêt général à la lumière des inconvénients
 - Impact sur l'activité agricole
 - i. Perte de 18.3 ha de terre agricole avec des compensations financières individuelle
 - ii. Frein à la pérennité et au développement de l'activité agricole
 - Impact sur l'environnement
 - i. Risque de pollution, de ruissellement des eaux pluviales, voire inondations, perturbation de l'écoulement des eaux souterraines
 - ii. Suppression d'habitats naturels d'espèces protégées, suppression de 4670 m² de zones humides (dont 3572 m² pour BOIRON)
 - Impact paysager
 - i. L'impact paysager et les conditions de circulations automobiles n'ont pas été analysés
 - Conclusion : l'intérêt général du projet est insuffisant pour justifier une déclaration de projet au sens de l'article L-123-14 du code de l'urbanisme.

B – La mise en compatibilité du PLU de MESSIMY

- Les contradictions du futur PLU
 - La diminution de la zone agricole au regard du PADD : « protéger et pérenniser l'activité agricole »
 - Impact sur la maîtrise de l'accroissement démographique et de l'augmentation contenue des logements
 - Impact durable sur l'environnement
- La méconnaissance de l'article L.101-2 du code de l'urbanisme
 - L'équilibre entre les populations des zones urbaines et rurales...
 - Une utilisation économe des espaces naturels , la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels
 - La préservation des milieux naturels et des paysages...qualité de l'air, de l'eau du sol du sous-sol, de la biodiversité.

Conclusion général

Au regard de ce qui précède, Mme UNGAR et Mme BROCHAY sollicitent un avis défavorable concernant cette enquête publique

5 – Observations de Mme Michèle NOIRY de Messimy, de Mme Christine de Messimy de Mme Sofiène BOUMAZA de Messimy

- Impact environnemental
 - Ces 3 personnes font des observations concernant les problèmes d'environnement, de perte d'espaces naturels et de terres agricoles et de la biodiversité. Elles soulignent les risques de pollution et d'inondations dues à l'imperméabilisation des sols
 - Elles craignent l'industrialisation rampante de la zone en contradiction avec les objectifs affichés par la mairie
 - Elles soulignent la contradiction avec les objectifs de la COP21

- Impact sur la circulation
 - Elles s'inquiètent de l'augmentation de la circulation du fait de l'extension de la zone des Lats : BOIRON et CHAZEAU
 - Les impacts sur la circulation ont-ils été examinés surtout aux heures de pointe pour les salariés qui vont passer de 900 à 2000 personnes.

- Impact sur les collectivités publiques
 - Elles s'inquiètent des conséquences financières des collectivités du fait des besoins en infrastructures : logements, écoles, aménagement divers.
 - Quelles participations peut-on attendre de BOIRON ?

Je vous joins en annexe la copie de toutes ces observations

- Le registre papier de Messimy :
 - Mr Stéphane PARRET pour APRAC
 - Mr Jean Christophe GAYMARD pour BOIRON
- Mr Raoul BORRIGLION de Messimy
- Me Virginie MOREL avocat pour Mme UNGAR et Mme BROCHAY
- Mme Michèle NOIRY de Messimy
- Mme Christine de Messimy
- Mme Sofiène BOUMAZA de Messimy

Merci de nous faire part de votre mémoire en réponse dans les délais requis.

Fait à Belmont d'Azergues 29 décembre 2017

Charles CHRISTOPHE

